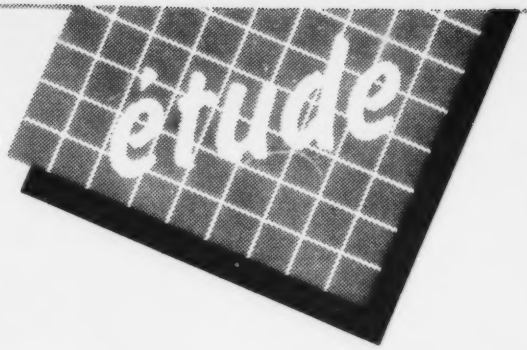

Enquête postale sur la chasse du cerf au Québec en 1983

Juillet 1984

François Potvin

Québec

Enquête postale sur la chasse du cerf au Québec en 1983

Juillet 1984

François Potvin

RÉSUMÉ

Une enquête postale sur la chasse du cerf en 1983 a été effectuée auprès de 4 000 détenteurs du permis de l'année précédente. Nous avons obtenu un taux de réponse de 80% et compilé 2 830 questionnaires. En 1983, les 99 720 détenteurs de permis ont effectué quelques 640 000 jours de chasse. Depuis 10 ans, le nombre de chasseurs s'est accru de 33 % et le nombre de jours de récréation a plus que doublé. La pression de chasse (6,4 j-chasse/km^2) a également doublé dans l'intervalle et l'effort de chasse (87 j-chasse/cerf déclaré) a diminué de moitié, ce qui confirme une augmentation importante des populations de cerfs. La récolte estimée atteint 6 400 ± 700 cerfs (contre 4 753 pour la récolte officielle), en tenant compte du fait que 26 ± 8% des chasseurs qui ont abattu un animal ne l'ont pas enregistré. La chasse à l'arc a gagné beaucoup de popularité: 11% des chasseurs l'ont pratiquée en 1983 et le nombre d'archers (11 500) a presque triplé depuis 1980. Une majorité (61%) des chasseurs actifs en 1983 désirent une modification de la loi du mâle. Nous recommandons de répéter une telle enquête en 1984.

ABSTRACT

A postal survey on deer hunting activity in 1983 was conducted with 4 000 1982-permit holders. The response rate was 80% and 2 830 questionnaires were analysed. In 1983, 99 720 permit holders spent 640 000 hunting days. Since 10 years, the number of hunters has increased by 33 % and the number of recreation days by more than 100 %. Meanwhile, hunting pressure (6,4 hunting days/km^2) did increase by twice and hunting effort (87 hunting days/deer reported) did decrease by half, which indicates much higher deer populations. Since 26 ± 8% of the hunters killing a deer did not register their take, the calculated harvest (6 400 ± 700) exceeds the official statistic (4 753). Bowhunting is becoming more popular: 11% of the hunters hunted with a bow in 1983 and the number of bowhunters (11 500) shows a three-fold increase since 1980. Most of the active hunters in 1983 want the buck law to be modified. We recommand conducting a similar survey in 1984.

1. INTRODUCTION

Depuis 1973, des enquêtes postales sur la chasse du cerf ont été conduites de façon sporadique au Québec (Pelletier et Therrien, 1977; R. Gagnon, comm. pers.; Tremblay et Dumont, 1981; Anon. 1984), dont trois seulement pour l'ensemble. Cet outil de gestion fournit plusieurs informations indispensables sur l'activité et l'attitude des chasseurs. Il permet entre autres de mesurer la pression et l'effort de chasse, qui sont parmi les meilleurs indicateurs utilisés pour analyser annuellement la situation des populations de cerfs par zone (C.C.C., 1980).

En 1983, nous avons complété une nouvelle enquête auprès des chasseurs de cerfs, laquelle visait quatre buts:

- mesurer la pression et l'effort de chasse pour les principales zones du Québec continental;

- comparer la récolte estimée (enquête) et la récolte officielle (fiche du gros gibier) afin d'évaluer l'importance du non enregistrement;

- déterminer la proportion des détenteurs du permis régulier ayant pratiqué la chasse à l'arc;

- évaluer l'attitude des chasseurs face à la possibilité d'une chasse contingentée des biches.

Ce rapport décrit la méthodologie utilisée et analyse les résultats obtenus.

2. MÉTHODES

La méthodologie générale s'inspire de celle développée lors des enquêtes antérieures (Lacasse et Pelletier, 1979). Un échantillon aléatoire non stratifié de 4 000 personnes fut d'abord sélectionné parmi les quelques 103 000 détenteurs du permis 1982 pour la chasse du cerf (résidents du Québec seulement). Nous avons dû utiliser le fichier des permis de l'année antérieure car celui de 1983 n'était pas disponible. La taille de l'échantillon fut fixée de façon à estimer à ± 10%, à 95% de probabilité, le nombre moyen de jours de chasse par chasseur pour chacune des zones où la chasse à l'arme à feu se pratiquait en 1983 (sauf A-4 où la fréquentation est trop faible).

Un questionnaire comportant sept questions fut expédié à chaque personne choisie, selon sa langue d'usage (français ou anglais) (Appendice B). Le questionnaire était accompagné d'une lettre de présentation, d'une carte des zones de chasse et d'une enveloppe de retour affranchie. Deux semaines plus tard, un rappel fut exécuté auprès de l'ensemble de l'échantillon de départ.

La confection, la traduction et l'impression des documents furent réalisés par les services internes du Ministère, de même que l'appariement et l'expédition du matériel. Une firme de sondage (Sorecom) fut chargée d'exécuter un pré-test, de saisir les informations des formulaires, de traiter les résultats et de produire un rapport sommaire. À cause de la réception tardive d'environ 1 000 questionnaires supplémentaires, nous avons dû remettre à jour les compilations. Une firme spécialisée dans le traitement de données (Statbec) fut donc choisie pour saisir les informations des formulaires additionnels et traiter le fichier global à l'aide de programmes SPSS. Les résultats de cette compilation finale sont intégrés au présent rapport.

La validité de l'échantillon fut vérifiée de la façon usuelle (Appendice A). Pour ce faire, nous avons fait apparier l'échantillon de départ avec les fichiers permis de chasse 1983 et fiche du gros fichier. À cause de raisons techniques, nous avons dû compiler manuellement certaines données, notamment

celles provenant de la conciliation des fichiers. Pour l'analyse statistique, nous avons utilisé le test du Chi^2 pour comparer les fréquences observées aux fréquences attendues. Tous les intervalles de confiance ont été calculés à 95% de probabilité.

3. RÉSULTATS ET DISCUSSION

3.1 Retour des questionnaires

Nous avons reçu 2 868 questionnaires différents, ce qui représente un taux de réponse de 80% des personnes que nous avons pu rejoindre (figure 1). Le taux obtenu lors d'enquêtes similaires atteint généralement 70 à 75%, après un ou deux rappels. La très bonne collaboration à notre enquête s'explique probablement par la brièveté et la simplicité du formulaire (une seule page, sept questions) de même que l'intérêt suscité par la dernière question (chasse des biches).

Le premier envoi fut effectué le 20 février et le second le 6 mars. Le retour des questionnaires s'est échelonné sur 19 semaines (tableau 1). Plus de 90% des questionnaires ont été reçus au cours des six premières semaines.

3.2 Pression et effort de chasse

En 1983, les 99 720 détenteurs de permis ont effectué quelques 640 000 jours de chasse (tableau 2). Depuis 1973, le nombre de chasseurs s'est accru de 33 % et le nombre de jours de récréation a plus que doublé (290 000 en 1973) (Pelletier et Therrien, 1977). Chaque chasseur de cerf consacre actuellement en moyenne 6,4 jours à poursuivre son gibier, contre 4,3 il y a 10 ans. Comme les périodes de chasse sont restées exactement les mêmes, la plus grande activité des chasseurs semble confirmer un regain d'intérêt. Environ 2 % des chasseurs actifs ont indiqué avoir chassé à l'extérieur du Québec en 1983, ce qui totalise 17 000 jours de récréation. Même si ce phénomène reste marginal, il importe de suivre son évolution car on publicise de plus en plus les opportunités offertes par des états comme le Maine et la Pensylvanie, entre autres.

La pression de chasse a doublé depuis 10 ans et elle atteint maintenant en moyenne 6,4 j-chasse/km^2 (tableau 3). Les zones subissant la plus forte pression sont F-2 et A-3. Toutes les zones ont connu des augmentations depuis 1980, sauf A-3 où la présence de "clubs privés" a fait stabiliser ce paramètre.

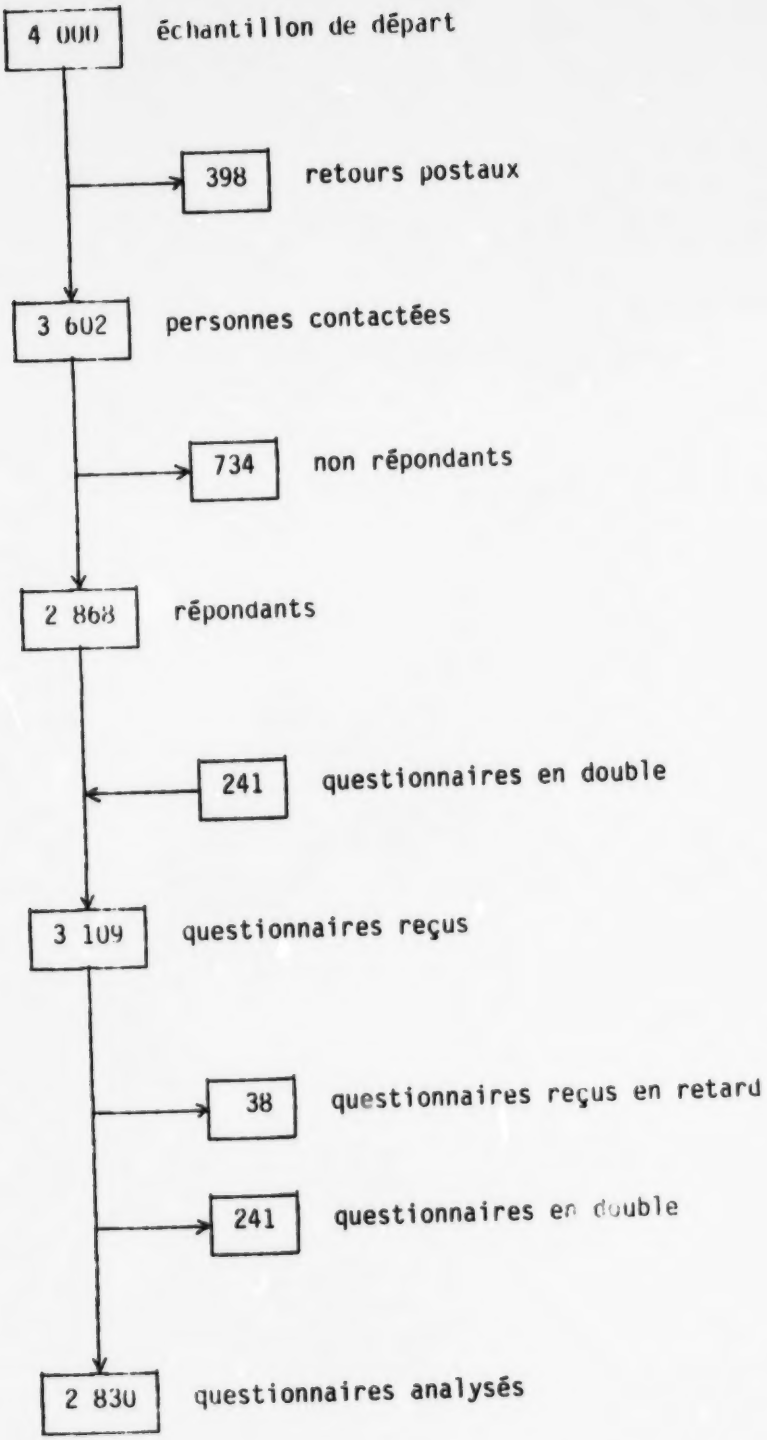

Figure 1. Ventilation de l'échantillon de départ en fonction des questionnaires reçus et analysés.

Tableau 1. Fréquence de retour des questionnaires complétés.

Semaine	% cumulatif
1	0,4
2	30,2
3	67,5
4	79,0
5	88,5
6	96,1
7	97,2
8	98,1
9	98,4
10	98,8
11	99,4
12	99,6
13	99,8
14	99,9
15	99,9
16	99,9
17	99,9
18	99,9
19	100,0

Tableau 2. Superficie, durée de la saison de chasse à l'arme à feu nombre de chasseurs et nombre total de jours de chasse par zone en 1983.

Zone	Superficie (km^2)	Durée de la saison (jours)	Nombre de chasseurs[a]	Nombre de jours de chasse[b]
A-3	3 036	9	5 900	38 100
A-4	1 546	9	1 250	7 300
B-1	4 346	9	5 300	31 500
B-2	12 942	9	12 400	66 900
C	19 353	16	16 700	116 200
D	26 092	16	12 600	111 600
F-1	6 957	5	10 400	40 300
F-2	10 707	12	27 100	142 900
F-3	5 861[c]	12	8 800	45 500
F-4	11 257[c]	12	7 100	40 300
Total	102 097	5-16	99 720[d]	640 200

[a] Nombre de chasseurs par zone = 99 720 x % des chasseurs actifs parmi les répondants ayant fréquenté la zone.

[b] Nombre de jours de chasse par zone = Nombre de chasseurs par zone x nombre moyen de jours de chasse par chasseur actif (tableau 7).

[c] En 1973, les superficies des zones F-3 et F-4 étaient de 4 675 et 10 440 km^2, respectivement.

[d] Nombre de détenteurs de permis au total; un même détenteur a pu fréquenter plus d'une zone.

Tableau 3. Pression et effort de chasse par zone mesurés lors de quatre enquêtes postales.

Zone	Pression (j-chasse/km^2)				Effort (j-chasse/cerf déclaré)			
	1973[a]	1980[b]	1981[c]	1983	1973[a]	1980[b]	1981[c,d]	1983
A-3	5,3	15,5	12,8	12,5	177	113	89	75
B-1	2,5	4,2	4,1	7,2	298	125	232	69
B-2		4,2	4,3	5,2		224	332	98
C	3,0	4,3	5,1	6,0	262	128	148	128
D	1,3	3,0	3,6	4,3	216	136	76	89
F-1	3,0	4,0	5,4	5,8	229	214	205	65
F-2	6,4	8,1	8,7	13,4	139	66	97	76
F-3	4,2	6,5	6,2	7,8	468	140	55	73
F-4	2,2	3,4	3,5	3,6	197	85	66	89
Total (comprend A-4)	2,9	4,3	5,2	6,4	211	103	80	87

[a] Recalculé d'après Pelletier et Therrien (1977).

[b] R. Gagnon (comm. pers.).

[c] Anon. (1984).

[d] Recalculé d'après la récolte estimée de mâles avec bois seulement (récolte officielle par zone ÷ taux d'enregistrement pour l'ensemble des zones, soit 70 %).

Pour sa part, l'effort de chasse a diminué de plus de moitié depuis 10 ans, ce qui reflète une augmentation importante des populations de cerfs. Il faut actuellement moins de 100 j-chasse pour récolter un cerf dans toutes les zones sauf C. Depuis 1980, ce paramètre semble toutefois stagner dans les zones F-2 et F-4.

3.3 Chasse sans permis et non enregistrement

Quelque 67% des répondants ont déclaré avoir pratiqué la chasse du cerf en 1983, mais seulement 61% d'entre eux détenaient le permis à cet effet (figure 2). Cette différence est très significative (Chi^2 = 21,5; 1 d.l. P 0,01). Trois raisons pourraient expliquer un tel écart:

(1) une proportion des chasseurs de 1982 (6 ± 0,9 %) ont chassé en 1983 sans détenir de permis;

(2) la conciliation comporte des erreurs de numéros et fut réalisée sur un fichier des permis incomplet;

(3) certains répondants ont répondu de façon incorrecte à la première question.

Les trois explications peuvent être en cause, mais nous ignorons l'importance relative de chacune.

La récolte estimée dans un premier temps atteint 7 356 ± 1 220 cerfs et excède de 35% la récolte officielle (4 753) (tableau 4). Comme l'intervalle de confiance de la récolte estimée ne contient pas la récolte officielle, nous pouvons soutenir que ce dépassement est réel. Au niveau des diverses zones de chasse cependant, les intervalles de confiance sont généralement trop élevés pour pouvoir tirer des conclusions valables. Toutefois, les différences notées pour les zones F-1 et B-2 sont particulièrement élevées. Des erreurs de localisation de la zone où le cerf a été déclaré pourraient expliquer en partie des résultats aussi déroutants.

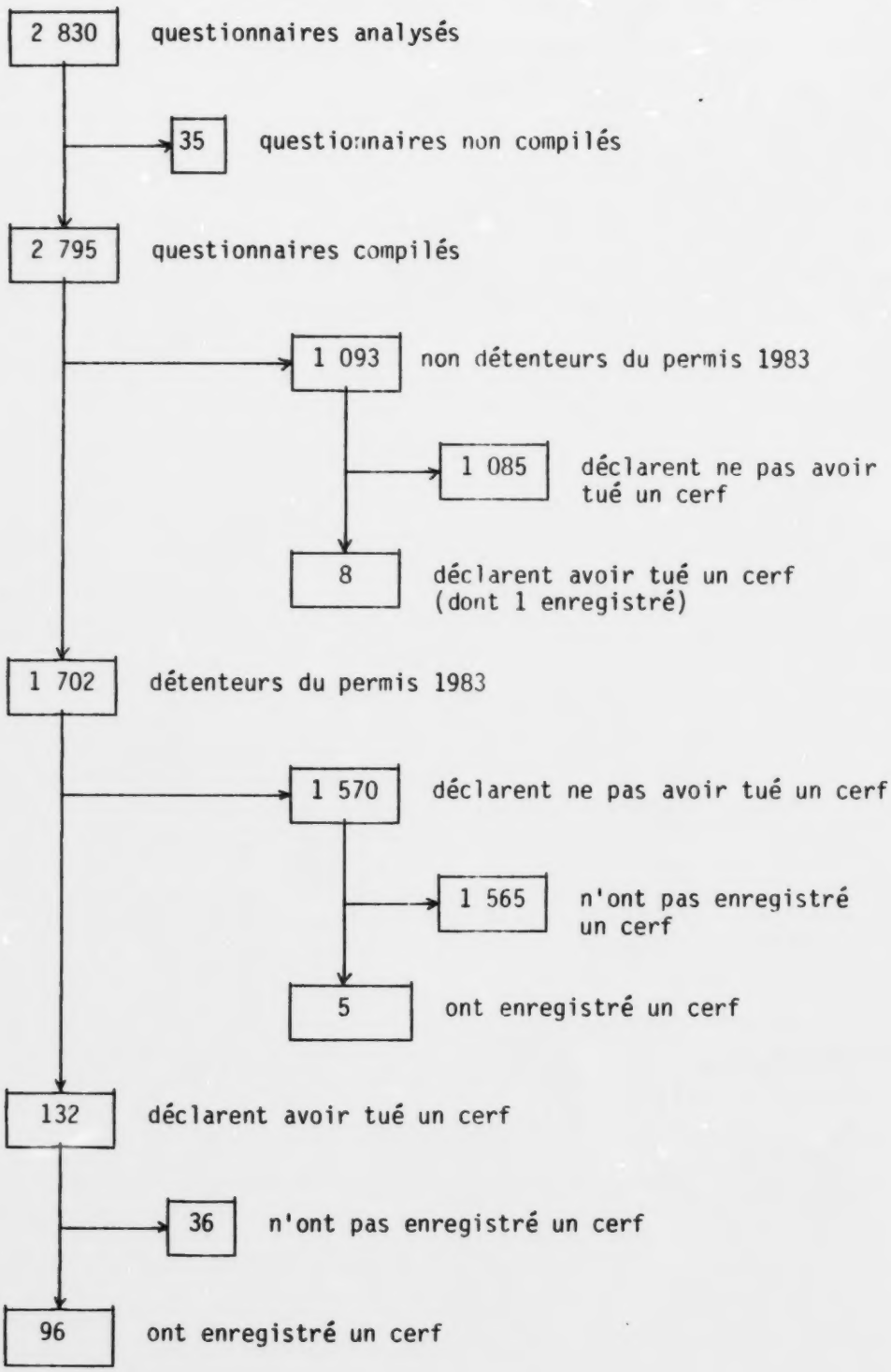

Figure 2. Ventilation des questionnaires analysés en fonction du permis 1983, de la déclaration d'abattage et de l'enregistrement d'un cerf.

Tableau 4. Récolte estimée[1] (enquête postale) et récolte officielle (fiche du gros gibier) par zone de chasse en 1983.

Zone	Récolte estimée	Récolte officielle
A-3	511 ± 339	458
B-1	454 ± 320	139
B-2	681 ± 392	230
C	908 ± 452	695
D	1 248 ± 529	931
F-1	624 ± 375	132
F-2	1 872 ± 646	1 414
F-3	624 ± 375	300
F-4	454 ± 320	384
Total[a]	7 356 ± 1 220	4 753

[a] Comprend aussi les zones A-1, A-2, A-4 et E.

En examinant de plus près les déclarations des répondants, on arrive à préciser l'importance du non enregistrement (figure 2). Parmi les 132 détenteurs de permis qui ont affirmé avoir personnellement tué un cerf en 1983, seulement 96 l'ont enregistré. Le taux de non enregistrement atteint donc 27 ± 8%. On constate toutefois que 5 détenteurs de permis ayant enregistré un cerf ont déclaré ne pas en avoir tué un, ce qui compense une faible partie du non enregistrement. En tenant compte de ce facteur, le taux de non enregistrement se ramène à 26 ± 8%.

Calculée à partir du taux de non enregistrement (26 ± 8%), la récolte estimée devient donc 6 400 ± 700. Nous considérons cette valeur comme plus valable que la précédente (7 356), car elle est indépendante de la proportion des chasseurs fructueux dans notre échantillon (5,6% comparativement à 4,8% pour l'ensemble des détenteurs du permis 1983) (Appendice A). En plus, cette estimation possède un intervalle de confiance moins large.

La récolte estimée par les deux outils de mesure que sont l'enregistrement obligatoire et l'enquête postale a toujours montré des écarts plus ou moins importants. Lors des enquêtes antérieures, le taux de non enregistrement fut estimé à 12% en 1980 (R. Gagnon, comm. pers.) et à 30% en 1981 (Anon., 1984). Si ce taux varie fortement d'une année à l'autre, l'analyse des statistiques de chasse comme seul indicateur des populations de cerfs risque de subir des distortions marquées. Dans les enquêtes à venir, il faudra tenter de mieux cerner les causes du non enregistrement afin d'améliorer notre outil de base, la fiche du gros gibier.

3.4 Chasse à l'arc

En 1983, 11 ± 1,4% des répondants qui ont pratiqué la chasse du cerf ont chassé à l'arc. Pour l'ensemble des détenteurs du permis régulier, ceci représente 11 200 archers, en plus des quelque 300 chasseurs qui se sont procurés le permis exclusif à l'arc. Les 11 500 chasseurs de cerf à l'arc que compte actuellement le Québec témoignent d'une hausse importante de cette activité, car le nombre d'adeptes atteignait seulement 3 500 en 1980 et 9 500 en 1981 (C.C.C., 1982; Anon, 1984). Le succès de chasse des archers est resté stable aux alentours de 2%.

3.5 Attitude des chasseurs envers la chasse des biches

Dans l'ensemble, une majorité des répondants (58%) désirent une modification de la loi du mâle, de façon à permettre une chasse contingentée des biches par zone (tableau 5). La proportion est encore plus forte (61%) pour les chasseurs qui furent actifs en 1983, probablement parce qu'ils sont davantage conscients de la remontée des populations de cerfs.

La chasse des biches reçoit le plus fort appui dans les zones A-4, C, F-4 et D. Par contre, les répondants des zones A-3 et B-1 sont les plus réfractaires à un changement. Dans l'ensemble, ce sont les chasseurs du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie (67%) et ceux de l'Outaouais - Laurentides (62%) qui favorisent davantage une chasse contingentée des biches.

Tableau 5. Attitude des chasseurs envers deux types de modalités de chasse, selon la zone fréquentée.

Zone	Proportion des répondants favorables		
	Maintien de la loi du mâle (système actuel) %	Permis limités pour la chasse des biches %	Les deux modalités %
A-3	47	53	0
A-4	24	76	0
B-1	50	50	0
B-2	41	56	3
C	31	68	1
D	36	62	2
F-1	39	58	3
F-2	41	58	1
F-3	38	59	3
F-4	28	68	4
Chasseurs actifs en 1983	39	59	2
Chasseurs inactifs en 1983	47	50	3
Total	42	56	2

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'enquête 1983 a rencontré ses quatre buts et apporté plusieurs informations intéressantes. Tout d'abord, la diminution marquée de l'effort de chasse confirme la remontée importante des populations de cerfs. Les résultats indiquent aussi qu'une partie des chasseurs n'enregistrent pas leur cerf après l'abattage. Par ailleurs, le sondage confirme une popularité grandissante de la chasse à l'arc et révèle qu'une majorité des chasseurs appuient maintenant une modification de la loi du mâle.

Pour 1984, nous recommandons de répéter une enquête postale, selon la même méthodologie, pour mesurer la pression et l'effort de chasse. Seule l'analyse de ces deux indicateurs sur plusieurs années permettra de mieux les valider. Dans l'éventualité d'une chasse contingentée des biches, nous devrons en effet assurer un suivi beaucoup plus précis de nos populations de cerfs.

Une telle enquête ne nous renseignera pas davantage cependant sur les causes réelles du non enregistrement. Seule une approche différente permettrait d'éclairer réellement la question (M. Lacasse, comm. pers.) et nous recommandons donc d'entreprendre une démarche en ce sens. Enfin, la pertinence de mettre sur pied un "carnet du chasseur" devrait aussi être évaluée car elle pourrait permettre d'obtenir des informations plus précises et plus complètes.

5. REMERCIEMENTS

Je remercie Marcel Lacasse pour son aide précieuse lors de l'élaboration du protocole de même que pour la révision du manuscrit. Merci également à Laurier Breton, Lynda Lehman et Marie-Hélène Roy qui ont effectué les compilations manuelles. Le travail n'aurrait pu être mené à bonne fin également sans la partitipation du Service de l'informatique, des Services auxiliaires et du Centre de distribution. Jean-Marie Brassard a aimablement commenté le texte initial.

6. RÉFÉRENCES

ANON. 1984. Aspects socio-économiques de la chasse sportive par les résidents du Québec en 1981. Qc, Min. Loisir Chasse Pêche, Dir. gén. faune, Rap. Statbec. 170 pp.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE CERF. 1980. Proposition de réforme pour la chasse du cerf au Québec. Qc, Min. Loisir Chasse Pêche, Dir. gén. faune. 71 pp.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE CERF. 1982. La chasse du cerf au Québec en 1981. Rapport d'analyse. Qc, Min. Loisir Chasse Pêche, Dir. gén. faune. 47 pp.

LACASSE, M. et J. PELLETIER. 1979. Aspects socio-économiques de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive au Québec en 1978. Qc, Min. Loisir Chasse Pêche, Serv. rech. socio-écon. 73 pp.

PELLETIER, J., et G. THERRIEN. 1977. La chasse sportive au Québec en 1973-1974 et en 1976-1977. Qc, Min. Loisir Chasse Pêche, Serv. rech. socio-écon. 110 pp.

ROY, M.H. 1983. Gros gibier au Québec en 1982. Qc, Min. Loisir Chasse Pêche, Dir. gén. faune, Rap. spéc. 18. 50 pp.

TREMBLAY, J., et P. DUMONT. 1981. La chasse au cerf de Virginie dans le territoire du lac des Trente et un Milles. Qc, Min. Loisir Chasse Pêche, Dir. gén. Outaouais. 48 pp.

APPENDICE A

VALIDITÉ DE L'ÉCHANTILLON

À partir de la fiche du gros gibier, nous avons d'abord vérifié si le succès de chasse de l'échantillon de départ était comparable à celui de l'ensemble des détenteurs du permis 1983. En 1983, 99 720 chasseurs québécois ont enregistré 4 753 cerfs (arc et arme à feu), soit un succès de 4,8%. Notre échantillon de départ (4 000) contenait 2 304 détenteurs du permis 1983, qui ont enregistré 129 cerfs. Le succès de chasse de notre échantillon (5,6%) ne diffère pas du succès de chasse provincial (Chi^2 = 3,07; 1 d.l.; $P > 0,05$). Ceci indique que notre échantillon de départ n'était pas biaisé en termes de proportion des chasseurs fructueux.

Pour leur part, les 1 702 répondants qui détenaient le permis 1983 ont enregistré 96 cerfs (fiche du gros gibier). La même vérification indique un succès de chasse (5,6%) également non différent du succès provincial (Chi^2 = 2,51; 1 d.l.; $P > 0,10$). Notre échantillon final était donc représentatif de l'ensemble des détenteurs du permis 1983, sur le plan du succès de chasse.

Malgré cette représentativité globale, il est possible que le taux de réponse ait été différent pour certaines régions (par exemple plus élevé dans les régions urbanisées), ce qui aurait amené un biais en fonction de la région de provenance du chasseur. À l'aide des trois premières positions du code postal, nous avons réparti les adresses des chasseurs composant l'échantillon de départ et celles des répondants en fonction de six régions, selon la procédure décrite dans Roy (1983: 15) (tableau 6). Les deux distributions de fréquence ne diffèrent pas (Chi^2 = 8,00; 5 d.l.; $P > 0,10$), ce qui indique l'absence de biais sur le plan géographique.

Nous avions au départ fixé la taille de l'échantillon de façon à estimer le nombre moyen de jours de chasse par chasseur à ± 10%, à 95% de probabilité, pour chacune des zones où la chasse à l'arme à feu se pratiquait (sauf A-4.). Le tableau 7 révèle que cette condition est rencontrée dans toutes les zones sauf A-3 et B-1, où un nombre de répondants insuffisant (une centaine) entraîne un léger dépassement de l'intervalle fixé. En définitive, nous considérons notre échantillon de répondants comme très adéquat.

Tableau 6. Répartition des adresses de l'échantillon de départ et des répondants selon la région administrative.

Région	% par région	
	Échantillon de départ	Répondants
01	17,3	18,4
03	11,2	12,4
05	11,5	11,5
06	39,8	37,5
07	17,2	17,4
Autre	3,0	2,8
TOTAL	100,0	100,0

Tableau 7. Nombre de chasseurs actifs parmi les répondants et nombre moyen de jours de chasse par chasseur pour les principales zones.

Zone	Nombre de chasseurs actifs parmi les répondants	Nombre moyen de jours de chasse/chasseur actif ($\bar{X} \pm IC^a\%$)
A-3	104	6,5 ± 11%
A-4	22	5,9 ± 23%
B-1	94	5,9 ± 12%
B-2	219	5,4 ± 7%
C	294	7,0 ± 6%
D	222	8,9 ± 8%
F-1	184	3,9 ± 9%
F-2	478	5,3 ± 5%
F-3	156	5,1 ± 9%
F-4	125	5,7 ± 10%
TOTAL	1 758[b]	6,4 ± 3%

[a] Intervalle de confiance calculé à 95% de probabilité.

[b] Nombre de chasseurs différents au total; un même chasseur a pu fréquenter plus d'une zone.

APPENDICE B

VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE DU QUESTIONNAIRE

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

CHASSE DU CERF (CHEVREUIL)
SAISON 1983

CHAQUE QUESTIONNAIRE DEMEURE **STRICTEMENT CONFIDENTIEL**
ET NE SERT QUE POUR DES FINS STATISTIQUES.

1. Avez-vous pratiqué la chasse du chevreuil en 1983? ..... OUI ☐1 NON ☐2 (1)

Si la réponse est non, passer à la question 7.

2. En utilisant la carte ci-jointe, veuillez indiquer au tableau suivant le nombre de jours de chasse au chevreuil que vous avez **personnellement** effectués en 1983 dans chacune des zones de chasse que vous avez fréquentée.

N.B.: Un jour de chasse est défini comme étant toute journée ou partie de journée pendant laquelle vous avez chassé.

ZONE	A_1	A_2	A_3	A_4	B_1	B_2	C	D	E
Nombre de jours	☐☐ (2-3)	☐☐ (4-5)	☐☐ (6-7)	☐☐ (8-9)	☐☐ (10-11)	☐☐ (12-13)	☐☐ (14-15)	☐☐ (16-17)	☐☐ (18-19)

ZONE	F_1	F_2	F_3	F_4	L (Anticosti)	Extérieur du Québec
Nombre de jours	☐☐ (20-21)	☐☐ (22-23)	☐☐ (24-25)	☐☐ (26-27)	☐☐ (28-29)	☐☐ (30-31)

3. Avez-vous chassé le chevreuil à l'arc au Québec en 1983? ..... OUI ☐1 NON ☐2 (32)

4. Est-ce que vous-même ou une personne vous accompagnant avez abattu un chevreuil au Québec en 1983? ..... OUI ☐1 NON ☐2 (33)

5. Avez-vous **personnellement** abattu un chevreuil au Québec en 1983? ..... OUI ☐1 NON ☐2 (34)

Si la réponse est non, passer à la question 7.

6. Dans quelle(s) zone(s) avez-vous abattu un chevreuil au Québec?

— Anticosti (Zone L) ..... OUI ☐1 NON ☐2 (35)

— Ailleurs ..... OUI ☐1 NON ☐2 (36)

si **OUI**, préciser la zone ..... Zone ☐☐ (37-38)

7. La loi du mâle est en vigueur depuis 10 ans partout au Québec sauf à Anticosti. Cette modalité ne permet de récolter à l'arme à feu que les chevreuils porteurs de bois de 7 cm et plus de longueur. Par suite de l'augmentation importante des populations de chevreuils au cours des dernières années, le Ministère envisage actuellement deux possibilités. En fonction de la zone de chasse que vous fréquentez, indiquez laquelle des approches suivantes vous appuyez:

— maintien de la loi du mâle (système actuel) ..... ☐1 (39)

— la loi du mâle comme système de base pour la majorité des chasseurs avec, selon l'année*, un nombre de permis limité par zone (tirage au sort) pour la chasse des biches et des faons ..... ☐2

* La chasse des biches et des faons serait permise certaines années seulement, à la suite d'un hiver facile et lorsque les populations sont suffisamment élevées

Nous vous remercions de votre excellente collaboration. Veuillez utiliser l'enveloppe pré-affranchie ci-jointe pour nous retourner le questionnaire.

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

x xxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxx xxx

DEER HUNTING
1983 SEASON

EVERY QUESTIONNAIRE IS **STRICTLY CONFIDENTIAL**
ANS IS USED ONLY FOR STATISTICS

1. Did you hunt deer in 1983? ..... YES [1] NO [2] (1)

   If the answer is no, go to question 7.

2. Using the map enclosed, indicate on the following chart the number of days **personally** spent hunting deer in 1983 in each hunting zone that you attended.

   N.B. One hunting day is defined as a whole day or part of a day spent hunting.

ZONE	A1	A2	A3	A4	B1	B2	C	D	E
Number of days	(2-3)	(4-5)	(6-7)	(8-9)	(10-11)	(12-13)	(14-15)	(16-17)	(18-19)

ZONE	F1	F2	F3	F4	L (Anticosti)	Outside Québec
Number of days	(20-21)	(22-23)	(24-25)	(26-27)	(28-29)	(31-32)

3. Did you hunt deer with a bow in Québec in 1983? ..... YES [1] NO [2] (32)

4. Did you or a person accompanying you capture a deer in Québec in 1983? ..... YES [1] NO [2] (33)

5. Did you **personally** capture a deer in Québec in 1983? ..... YES [1] NO [2] (34)

   If the answer is no, go to question 7.

6. In what zone(s) did you capture a deer in Québec?

   – Anticosti (Zone L) ..... YES [1] NO [2] (35)

   – Elsewhere ..... YES [1] NO [2] (36)

   if the answer is **YES,** specify zone ..... Zone [ ] (37-38)

7. The buck law is applied since 10 years throughout Québec except on Anticosti. Only bucks with antlers longer than 7 cm are legal. Due to an important increase of our deer populations in recent years, the Department is studying two alternatives. According to the hunting zone that you attend, indicate which alternative you support:

   – maintaining the buck law (present system) ..... [1] (39)

   – the buck law as a basic system for most hunters, plus, depending on the year*, a limited number of antlerless permits by zone (draw system) ..... [2]

* Antlerless hunting would be allowed only certain years, following a mild winter and when deer populations are numerous enough.

We appreciate the tremendous co-operation shown. Please use the stamped return envelope enclosed to return your completed questionnaire.